

Décision portant création d'une unité Ad hoc

**LA CHARGÉE PAR INTERIM DES FONCTIONS DE PRÉSIDENTE DIRECTRICE GÉNÉRALE  
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTÉ ET DE LA RECHERCHE MÉDICALE**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES**

**LE PRÉSIDENT DE L'EUROPEAN SYNCHOTRON RADIATION FACILITY – ESRF**

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié  
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche  
médicale ;

Vu l'arrêté du 12 octobre 2018 portant attribution de fonctions à l'Institut national de la santé et  
de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm DAJ2013-110 du 6 juin 2013  
relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu l'avis émis par le conseil scientifique de l'Inserm dans sa séance du 25 au 29 juin 2018 ;

**DECIDENT**

**Article 1 :** Il est créé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, jusqu'au 31 décembre 2020, une unité  
ad hoc ayant des missions de recherche, intitulée « Rayonnement  
SynchroTRon pour la Recherche BiomédicalE (STROBE) / SynchroTron  
RadiatiOn for BiomedicinE (STROBE) ».

**Article 2 :** Cette Unité est référencée pour l'Inserm : UA 000007.

**Article 3 :** L'Unité exercera son activité dans les locaux situés :

European Synchrotron Radiation Facility (ESRF)  
71, avenue des Martyrs  
CS 40220  
ID17 - Biomedical Beamline  
38043 GRENOBLE Cedex 9

**Article 4 :** L'Unité est administrativement rattachée, pour l'Inserm, à la délégation  
régionale Auvergne-Rhône-Alpes.

**Article 5 :** Monsieur Sam BAYAT est nommé directeur de l'Unité pour la période allant du  
1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2020.

**Article 6 :** Le renouvellement de cette unité pourra être décidé après évaluation par un  
comité ad hoc mis en place par les parties.

**Article 7 :** La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**LA CHARGÉE PAR INTERIM DES FONCTIONS DE PRÉSIDENTE DIRECTRICE GÉNÉRALE  
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTÉ ET DE LA RECHERCHE MÉDICALE**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES**

**LE PRÉSIDENT DE L'EUROPEAN SYNCHOTRON RADIATION FACILITY – ESRF**



*Signature of the President of the European Synchrotron Radiation Facility (ESRF).*



European Synchrotron  
Radiation Facility  
**ESRF**  
CS 40220  
71 Avenue des Martyrs  
F-38043 GRENOBLE Cedex 9